



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs - Vingt-troisième session**

Rome, 16-17 février 2000

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU FIDA POUR 2000**

1. Conformément à la note 1 (page 2 de couverture) du Programme de travail et budget du FIDA pour 2000 (document GC 23/L.4), le Conseil des gouverneurs est invité à approuver le réajustement du budget en fonction du taux de change actuel de la lire italienne, le budget ayant été initialement calculé sur la base du cours moyen projeté pour 1999, à savoir 1 805 ITL pour 1,00 USD.
2. À la suite de l'introduction de l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 1999, il est nécessaire d'appliquer le taux de change EUR/USD actuel et le taux de conversion ITL/EUR qui a été fixé pour obtenir le taux de change ITL/USD. Le taux de change ainsi obtenu au 31 janvier 2000 pour la lire italienne est de 1 977,60 ITL pour 1,00 USD, taux que le Président recommande au Conseil des gouverneurs d'approuver pour le réajustement du budget du FIDA pour 2000.
3. En conséquence, au paragraphe 4 du projet de résolution figurant page 2 de couverture du document GC 23/L.4, le montant total du budget du FIDA pour 2000 sera de 52 728 000 USD, y compris une provision pour imprévus de 400 000 USD, plus un montant séparé de 131 000 USD pour financer les réunions de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA.





## PROJET DE RÉOLUTION RELATIVE AU BUDGET DU FIDA POUR 2000

### Résolution ./XXIII

#### Budget du FIDA pour 2000

#### Le Conseil des gouverneurs du FIDA

1. **Vu** l'article 6, section 10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;
2. **Notant** qu'à sa soixante-huitième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 2000 d'un montant de 345,3 millions de DTS;
3. **Au vu** de l'examen du budget du FIDA proposé pour 2000, effectué par le Conseil d'administration à sa soixante-huitième session;
4. **Approuve** le budget du FIDA pour 2000 présenté dans le document GC 23/L.4, d'un montant de 52 728 000 USD établi sur la base d'un taux de change de 1 977,60 ITL pour 1,00 USD, y compris une provision pour imprévus de 400 000 USD plus un montant séparé de 131 000 USD pour financer les réunions de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA;
5. **Décide** qu'au cas où en 2000 le taux de change du dollar des États-Unis par rapport à la lire italienne s'écarterait du taux utilisé pour le calcul du budget, le montant total de l'équivalent en dollars des États-Unis des dépenses budgétaires en liras italiennes serait ajusté à proportion de l'écart entre le taux effectif de 2000 et le taux budgétaire.